

Membres en exercice : 15  
Présents : ..... 11  
Votants : ..... 11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### Séance du 17 janvier 2023

--- L'an deux mille vingt-trois le dix-sept février 2023 à 17h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil d'Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 9 janvier 2023

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, CHADEBEC Brice, COSTE Alain, DRAC Frédéric, EULOGIE Angélique, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, MARTINOD Jean-Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : BELLEMAIN Thierry, DAUPHIN Frédéric, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick.

**DB N°01/2023**

### **OBJET : CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES OMR ET DES CARTONS EN FEVRIER 2023**

--- Monsieur le Président informe les membres que la mise en œuvre de la collecte en colonnes des OMR et des cartons était prévue pour début février 2023. Elle devra cependant être reportée au 1er mars 2023 en raison du retard de livraison des colonnes.

--- Monsieur le Président ajoute que le marché de collecte et transport des OMR et des cartons avec la société ALPES NETTOYAGE est arrivé à terme au 31/12/2022. Il a été renouvelé une fois au mois de janvier, comme prévu par le marché.

--- Monsieur le Président expose donc la nécessité de faire appel à une entreprise pour l'exécution de ces prestations en février, celles-ci devant être inférieures à 40 000 € pour ne pas avoir à passer de MAPA. Il précise que le SYDEVOM ne peut pas intervenir pour la collecte des déchets en bacs car il ne dispose pas du matériel adéquate.

Il présente le devis transmis par ALPES NETTOYAGE :

Descriptif	Montant HT
<b>Prestations :</b> Prolongation MAPA collecte et transport des déchets ménagers et assimilés pour le mois de FEVRIER 2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Lot n°1 : PEIPIN+SALIGNAC</li><li>✓ Lot n°2 : VALLEE DU JABRON</li><li>✓ Lot n°3 : CARTONS</li></ul>	9 895,20 2 725,80 1 633,80
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>14 254,80 €</b>
<b>TVA 5,50%</b>	<b>89,86 €</b>
<b>TVA 10%</b>	<b>1 262,10 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>15 606,76 €</b>

--- À l'unanimité, les membres du bureau :

- **DECIDE** de valider ce devis et de retenir la société ALPES NETTOYAGE pour un montant de 15 606,76 € TTC,
- **PRECISE** que ce contrat est effectif sur une durée de 1 mois, comme convenu auprès de l'entreprise,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,  
R. AVINENS

